

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
26 Juin 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL

OCTROI DE CARTES
CADEAUX POUR CERTAINS
ÉVÉNEMENTS

Séance ordinaire du 26 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques. (Départ en cours de séance à 19h15)

Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune offre des cartes cadeaux, à l'occasion des fêtes de fin d'années, aux agents et à leurs enfants jusqu'à 16 ans.

Monsieur le Maire propose d'offrir également des cartes cadeaux aux agents pour les événements suivants :

- Obtention d'une médaille d'honneur régional, départemental et communal ;
- Départ à la retraite.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer le montant à 50 euros pour chacun de ces événements.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales



VU la délibération municipale n°2 en date du 4 octobre 2021 actualisant les modalités d'octroi de cartes cadeaux au personnel communal ;

VU la délibération municipale n°6 u 26 novembre 2015 définissant les modalités d'attribution des cartes cadeaux aux enfants du personnel communal ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2023 ;

VU le règlement URSSAF en la matière, ;

Et, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'offrir des cartes cadeaux aux agents pour les évènements suivants :
 - Obtention d'une médaille d'honneur régional, départemental et communal,
 - Départ à la retraite
- **DECIDE** de fixer le montant à 50 euros par évènement,
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants,

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL10_26062